

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 7 NOVEMBRE 2016 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Il demande un moment de silence pour le décès de Mme Thérèse Tardif-Gannon et de M. Robert Poirier.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-11-354

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

Avec l’ajout des points suivants :

Sous la rubrique : **Administration générale**

- 5.11 Affectation pour achat du lot 4 380 350;
- 5.12 Affectation pour les travaux des toilettes de l’abri au parc Missisquoi Nord;
- 5.13 Affectation pour les travaux au bâtiment du 12-14 rue Lapointe;

1. Adoption de l’ordre du jour

- 1.1 Adoption de l’ordre du jour;

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

- 2.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2016;
- 2.2 Séance de consultation publique du 3 octobre 2016;

3. Pétitions

4. Correspondances

- 4.1 Demande d’aide financière du Centre d’Action bénévole de la Missisquoi-Nord pour les paniers de Noël 2016;
- 4.2 Demande d’aide financière de l’association de la Conservation des Vallons de la Serpentine;

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 13 octobre 2016 et autorisant la

directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à procéder à la destruction de ces documents;

- 5.3 Résolution autorisant la dépense pour les activités des membres du conseil avec les employés municipaux pour le temps des Fêtes;
- 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires;
- 5.5 Rapport du maire concernant la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2015 ainsi qu'une indication préliminaire de la situation financière de l'année 2016 et les orientations générales du budget 2017;
- 5.6 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 24 octobre 2016;
- 5.7 Remboursement de 15 % d'une partie du règlement 2011-12;
- 5.8 Confirmation d'embauche de la technicienne en loisirs;
- 5.9 Retenue des services de M. André Courtemanche;
- 5.10 Rénovations au bureau municipal;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2016;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2016;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois d'octobre 2016;
- 6.4 Dépôt par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016 et des prévisions au 31 décembre 2016 tel que requis par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;
- 6.5 Acceptation du décompte progressif n^o5– Réfection du bureau d'accueil touristique;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Rapport verbal de M. Philippe-Denis Richard de la rencontre du comité culturel tenue le 7 octobre 2016;
- 7.2 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Retrait d'un pompier temps partiel;
- 8.3 Embauche d'un nouveau pompier;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 27 octobre 2016;
- 9.2 Demande au Ministère des Transports pour l'installation de panneaux d'arrêt sur le chemin George-Bonnallie, au coin du chemin des Diligences;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de juillet et d'août 2016;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois de juillet et d'août 2016;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'octobre 2016;
- 10.4 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 octobre 2016;
- 10.5 Inscription à la formation « Stratégie de gestion des eaux pluviales »;
- 10.6 Inscription à la journée de formation « Ensemble pour la protection de l'eau »;
- 10.7 Services professionnels dans le dossier du bassin de la Feuillade;
- 10.8 Appui aux recommandations du mémoire présenté à la Députée de Compton-Stanstead par huit associations de lacs de son comté et demande de priorisation du dossier de la navigation de plaisance par la FQM;

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Procès-verbal du CCU – réunions du 13 et du 20 septembre 2016;

12. Demandes de dérogation mineure

aucune

13. Demandes d’approbation au règlement PIIA

13.1 Demande pour la construction d’un abri d’auto de 6,1 mètres x 7,62 mètres, situé au 198 rue Principale, lot 5 780 930;

13.2 Demande pour la construction d’un bâtiment accessoire de 5,49 mètres x 4,27 mètres, situé au 33 chemin d’Orford-sur-le-Lac, lot 5 100 524;

13.3 Demande pour la construction d’un cabanon de 3,66 mètres x 3,05 mètres, situé au 92 chemin Gilbert, lot 3 482 522;

13.4 Demande pour la construction d’un bâtiment accessoire de 6,1 mètres x 11,28 mètres, situé au 124 chemin du Théâtre, lot 2 236 410;

13.6 Demande pour la construction d’un toit de tôle gris, 2 tons, sur une plateforme située au 139 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 232;

13.7 Demande pour la construction d’une résidence de 9,84 mètres x 10,84 mètres, située sur la rue de l’Amitié, lot 2 237 372;

13.8 Demande pour la construction d’une résidence de 6,1 mètres x 7,92 mètres, située sur le chemin de l’Amitié, lot 2 237 371;

14. Rapport sur l’émission des permis

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de d’octobre 2016;

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2016-19 relatif aux animaux et abrogeant le règlement 2005-03 et son amendement (règl. 2006-09) concernant le même objet;

16. Règlements

16.1 Adoption du règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage 2012-08;

16.2 Adoption du règlement 2016-16 amendant le règlement de construction 2013-06;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2016;

RÉSOLUTION 2016-11-355

Il est **proposé par le conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2.2 Séance de consultation publique du 3 octobre 2016;

RÉSOLUTION 2016-11-356

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 3 octobre 2016, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Demande d'aide financière du Centre d'Action bénévole de la Missisquoi-Nord pour les paniers de Noël 2016;

Le conseil prend acte.

4.2 Demande d'aide financière de l'association de la Conservation des Vallons de la Serpentine;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment concernant le dossier du poste de police à Magog, plus long que prévu pour l'acquisition du terrain.

5.2 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 13 octobre 2016 et autorisant la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à procéder à la destruction de ces documents;

RÉSOLUTION 2016-11-357

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le directeur général et secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du Conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert de HB archiviste s.e.n.c et datée du 13 octobre 2016 soit et est approuvée tel que préparée;

QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Résolution autorisant la dépense pour les activités des membres du conseil avec les employés municipaux pour le temps des Fêtes;

RÉSOLUTION 2016-11-358

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent organiser, pour le temps des Fêtes, un repas avec les employés municipaux afin de favoriser les relations interpersonnelles et de souligner la reconnaissance du conseil envers son personnel;

ATTENDU QUE cette reconnaissance s'adresse aussi aux bénévoles de la bibliothèque et aux pompiers à temps partiel;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise la dépense d'un montant maximum de 2 000 \$ pour les activités des Fêtes des membres du conseil avec les employés municipaux.

QUE la contribution de la municipalité soit partagée selon le groupe d'employés à savoir :

• Employés bénévoles de la bibliothèque	500 \$
• Pompiers à temps partiel	350 \$
• Membres du conseil et autres groupes d'employés	1 150 \$
TOTAL :	2 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires;

Le conseil prend acte du dépôt par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe des déclarations des intérêts pécuniaires de cinq membres du conseil, soit Mme Nathalie Lemaire, M. Maurice Séguin, M. Jean-Maurice Fortin, M. Patrick McDonald et M. Philippe-Denis Richard.

5.5 Rapport du maire concernant la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2015 ainsi qu'une indication préliminaire de la situation financière de l'année 2016 et les orientations générales du budget 2017;

Le conseil prend acte du rapport du Maire concernant la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015, ainsi qu'une indication préliminaire de la situation financière de l'année 2016 et les orientations générales du budget 2017.



**SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**
RAPPORT DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
PAR
MONSIEUR YVON LARAMÉE, MAIRE
À UNE SÉANCE TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016

Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Membres du conseil municipal,

Selon les dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le Maire fait rapport sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du conseil.

Le Maire doit traiter des derniers états financiers, du dernier rapport de l'auditeur indépendant, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait et des orientations générales du prochain budget.

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Le maire dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis le mois de novembre 2015 ainsi que tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ dont le total est de plus de 25 000 \$ pour un même cocontractant.

**ÉTATS FINANCIERS 2015 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT**

Le conseil municipal adoptait, à la séance régulière du 2 mai 2016, le rapport financier au 31 décembre 2015. L'état des activités financières pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

Revenus de fonctionnement	3 740 187 \$
Charges avant amortissement	(3 072 151)
	<hr/> 668 036
Financement à long terme des activités de fonctionnement	49 012
Remboursement de la dette à long terme	(123 368)
Affectation aux activités d'investissement	(12 555)
Affectations - Excédent accumulé et fonds réservés	(51 644)
Excédent des activités de fonctionnement pour l'année 2015	<hr/> 529 481 \$ <hr/>
Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2014	870 417 \$
Affectations de l'année 2015	(69 664)
Excédent des activités de fonctionnement pour l'année 2015	529 481
Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015	<hr/> 1 330 234 \$ <hr/>
Revenus d'investissement	660 347 \$
Charges	(824 461)

	(164 114)
Financement à long terme – Activités d’investissement	1 435 043
Affectation des activités de fonctionnement	12 555
Affectations - Excédents accumulés, réserves financière et fonds réservés	218 549
Immobilisations en cours à financer au 31 décembre 2015	<u>1 502 033 \$</u>

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l et représentent l’état véritable et exact de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015 ainsi que les recettes et les dépenses pour l’exercice clos à cette date.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES : ÉTATS FINANCIERS 2016

Le conseil municipal a adopté un budget de 4 507 747 \$ pour l’année 2016. Ce budget nous a permis d’atteindre nos objectifs notamment en travaux d’amélioration de voirie, travaux d’infrastructures, de maintien des services et de révision de la réglementation. Une estimation préliminaire des revenus et dépenses pour les derniers mois de l’année 2016, ajoutée à nos résultats après 10 mois d’opération, nous permet de prévoir un surplus budgétaire au 31 décembre 2016.

Le conseil municipal, au cours des prochaines semaines, procédera à l’étude du budget 2017 et s’efforcera de conserver un niveau raisonnable de la charge fiscale des citoyens(nes) d’Eastman. Un programme d’immobilisations sera également étudié.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX EN 2016

Le traitement alloué aux élus municipaux en 2016 s’établit comme suit :

	Maire	Conseiller
Rémunération fixe :	14 200 \$	4 733 \$
Allocation des dépenses :	<u>7 100 \$</u>	<u>2 367 \$</u>
	21 300 \$	7 100 \$

Par la Municipalité régionale de comté Memphrémagog :

Le Maire ou son représentant reçoit une rémunération pour chaque présence à la réunion du Conseil de la MRC.

Rémunération	148,62 \$
Allocation	74,32 \$

Il touche également une rémunération pour chaque présence à différents comités.

Rémunération	132,12 \$
Allocation	66,04 \$

RÉALISATIONS 2016

ADMINISTRATION

La transaction d’acquisition de l’immeuble de la Caisse populaire s’est conclue en début d’année 2016. Les discussions et planification des prochaines étapes se poursuivront avec la Fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour les immeubles leur appartenant.

ENVIRONNEMENT

L'expérience des dernières années et de 2016 concernant la collecte des matières organiques et l'implantation des collectes particulières (gros rebuts et écocentre) confirment, encore une fois, la sage décision de la municipalité d'opter pour ces collectes. Certes, le changement d'habitudes des citoyens et l'adhésion de ceux-ci à ces activités demeurent la clé du succès.

Les travaux de reconstruction du barrage du lac Orford se sont poursuivis. Des délais dans la réalisation des étapes de reconstruction nous font croire que ce dossier se poursuivra au-delà de 2016.

TRAVAUX PUBLICS

Outre les travaux réguliers d'entretien, la municipalité a poursuivi ses travaux de pavage majeurs (Missisquoi, Traverse et Diligences).

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Encore cette année, des efforts importants ont été mis à l'amélioration du réseau de sentiers du Parc Missisquoi. Des salles de bains ont été ajoutées en 2016 à l'abri construit en 2015.

Outre les activités habituelles (Fête nationale, Plaisirs d'hiver, Fête de la pêche), la 3^e édition d'Eastman en couleur a favorisé le développement d'activités par les commerçants. La participation de ceux-ci mérite, une fois de plus, d'être soulignée.

Le comité culturel a poursuivi ses activités (un livre un village, spectacles et conférences) et la révision de la politique culturelle. La municipalité a élaboré un plan d'action dans le cadre du projet « Cœur villageois » en partenariat avec l'ATR dans le but de revitaliser le noyau villageois.

URBANISME

Comme à chaque année, la révision des règlements, dans le but d'améliorer la gestion du territoire, est au cœur du service de l'urbanisme. Dix (10) règlements ont été adoptés en cours d'année. Le CCU a aussi poursuivi sa réflexion sur le règlement des PIIA. De plus, plusieurs projets de développement ont fait l'objet d'analyse par le personnel et les membres du CCU.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

L'agrandissement de la caserne incendie s'est terminé en 2016. Une immobilisation importante pour la municipalité.

Le projet de Premiers répondants a débuté notamment par le soutien à la formation des pompiers et par la définition d'un plan d'action. De plus, un protocole d'entente a été signé concernant le service de Premier répondants.

ORIENTATIONS 2017

La journée de planification annuelle du conseil se tiendra le 24 novembre 2016, je ne suis donc pas en mesure de vous indiquer les orientations principales qui seront retenues. Cependant, je peux vous affirmer que nous travaillerons sur les dossiers d'importance en cours, notamment :

- La poursuite de la mise à jour des règlements d'urbanisme;

- La poursuite de la mise en oeuvre du plan directeur pour le Parc Missisquoi-Nord ;
- Le soutien au développement économique notamment dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action du projet Cœurs villageois;
- La mise en œuvre du programme triennal d'immobilisations;
- La conclusion d'ententes sur l'acquisition d'immeubles;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'intervention des infrastructures notamment en regard de réfection de conduites d'eau potable;
- Collaboration auprès de la MRC pour l'optimisation des services incendie.

Les responsabilités de la municipalité ne cessent de s'accroître, tant par les obligations transmises par les différents ministères que par les besoins grandissants des citoyens. L'enjeu est d'abord de rencontrer toutes ces exigences en assurant la qualité de vie des citoyens et la croissance des entreprises en ayant comme souci l'équité et le maintien d'une charge fiscale raisonnable. Ce défi est au cœur des préoccupations des membres du conseil et du personnel administratif. Nos actions sont toutes portées par cet engagement. En ce sens, nous pouvons être fiers de nos réalisations.

5.6 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 24 octobre 2016;

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 24 octobre 2016.

5.7 Remboursement de 15 % d'une partie du règlement 2011-12;

RÉSOLUTION 2016-11-359

ATTENDU QUE le financement du règlement d'emprunt 2011-12 pour les travaux d'aqueduc sur la rue Martin vient à échéance en décembre 2016;

ATTENDU QUE la partie municipale (non-subventionnée) de cet emprunt est payable à 15 % par l'ensemble de la population et à 85 % par certains propriétaires de la rue Martin;

ATTENDU QUE neuf (9) propriétaires ont payé comptant leur part de 85 % de cet emprunt pour un total de 9 036 \$;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité attribue un montant de 1 595 \$ au remboursement du règlement 2011-12, représentant sa part de 15 % relativement aux montants versés comptant par les neuf (9) contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Confirmation d'embauche de la technicienne en loisirs;

RÉSOLUTION 2016-11-360

ATTENDU la fin de probation, le 4 novembre 2016, de Mme Mélanie Savoie au poste de technicienne en loisirs;

ATTENDU la recommandation favorable Mme Ginette Bergeron, DG adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil confirme l'embauche de Mme Mélanie Savoie au poste de technicienne en loisirs, aux conditions indiquées en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Retenue des services de M. André Courtemanche;

RÉSOLUTION 2016-11-361

ATTENDU l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe remplace la directrice générale et secrétaire-trésorière pendant son absence;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité retienne les services comptables de M. André Courtemanche pendant la période d'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière afin de remplacer la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dans ses tâches de comptabilité;

QUE la municipalité paie à M. Courtemanche, sur présentation de facture, un tarif horaire de 50 \$ pour un maximum de 28 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 Rénovations au bureau municipal;

RÉSOLUTION 2016-11-362

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise un budget de 2 000 \$ plus les taxes applicables pour corriger la problématique d'infiltration d'eau à l'arrière du bureau municipal lors de pluies abondantes;

ET QUE la municipalité autorise un budget de 5 000 \$ plus les taxes applicables pour l'aménagement d'un espace bureau supplémentaire et changer les tapis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 Affectation pour achat du lot 4 380 350;

RÉSOLUTION 2016-11-363

ATTENDU QUE le coût net d'acquisition du lot 4 380 350 est de 251 270,00 \$;

ATTENDU QUE la provenance des fonds n'était pas indiquée dans la résolution 2016-03-90 du 7 mars 2016;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le coût net d'acquisition de 251 270,00 \$ soit pris à même l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12 Affectation pour les travaux des toilettes de l'abri au parc Missisquoi Nord;

RÉSOLUTION 2016-11-364

ATTENDU QUE le coût net des travaux pour les toilettes dans l'abri à l'entrée du parc Missisquoi Nord est de 51 665,71 \$;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le coût net de 51 665,71 \$ soit pris à même le Fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13 Affectation pour les travaux au bâtiment du 12-14 rue Lapointe;

RÉSOLUTION 2016-11-365

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE les travaux d'immobilisations effectués en 2016 au bâtiment du 12-14 rue Lapointe soient payés à même l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2016;

RÉSOLUTION 2016-11-366

**Il est proposé par le conseiller,
appuyé par**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2016 au montant de 120 763.60\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2016;

RÉSOLUTION 2016-11-367

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 octobre 2016 et ce, pour un montant de 54 502,78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois d'octobre 2016;

RÉSOLUTION 2016-11-368

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 octobre 2016, et ce, pour un montant de 69 863,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Dépôt par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2016 et des prévisions au 31 décembre 2016 tel que requis par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;

Le conseil prend acte.

6.5 Acceptation du décompte progressif n°5 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

RÉSOLUTION 2016-11-369

ATTENDU la recommandation de paiement d'ADSP Architecture + design datée du 30 septembre 2016 en regard du décompte progressif n°5 – Réfection du bureau d'accueil touristique, payable à Constructions Guy Sébas inc.;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil accepte le décompte n°5 – Réfection du bureau d'accueil touristique, au montant de 6 307,66 \$ plus les taxes applicables, payable à Construction Guy Sébas inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Rapport verbal de M. Philippe-Denis Richard de la rencontre du comité culturel tenue le 7 octobre 2016;

M. Philippe-Denis Richard, fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du comité culturel tenue le 7 octobre 2016.

7.2 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

RÉSOLUTION 2016-11-370

ATTENDU QUE le club *Les motoneigistes du Memphrémagog* déclare avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile générale d'une limite de 2 millions;

ATTENDU QUE selon l'information obtenue à ce jour, le club *Les motoneigistes du Memphrémagog* sera en opération pour la saison hivernale, tel que prévu;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de signer une entente de cession de droit de passage en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige concernant les propriétés de la municipalité listées ci-dessous, pour une période d'une année se terminant le 1^{er} avril 2017:

- Terrain municipal en bordure du lac (accès au Lac d'Argent)
- Rue Martin
- Rue de la Grève
- Terrain situé au 395 rue Principale
- Passage sur le terrain de balle
- Chemin et viaduc Bellevue

QUE le conseil autorise la circulation des motoneiges sur les chemins et terrains de la municipalité aux conditions suivantes :

- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* devra s'assurer de la sécurité des usagers du sentier en tout temps;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* sera responsable de maintenir une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* devra fournir à la Municipalité son plan d'aménagement et de signalisation avant le début de la saison;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* dégage la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire et reconnaît sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

M. Maurice Séguin fait un court rapport relatif au service incendie.

8.2 Retrait d'un pompier temps partiel;

RÉSOLUTION 2016-11-371

ATTENDU QUE ce pompier temps partiel ne dispose plus de temps pour agir à titre de pompier;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de sécurité incendie datée du 24 octobre 2016 de procéder au retrait de ce pompier de la liste des effectifs du service;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le nom de Michael Vallières soit retiré de la liste des effectifs du service de sécurité incendie de la municipalité d'Eastman;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Embauche d'un nouveau pompier;

RÉSOLUTION 2016-11-372

ATTENDU la recommandation écrite du directeur du service de sécurité incendie datée du 22 octobre 2016;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE M. Éric Ainscow Lamontagne soit engagé à titre de pompiers temps partiel à compter du 7 novembre 2016;

QUE ce pompier temps partiel soit engagé selon les conditions suivantes :

- Avoir complété et réussi une période de probation de six (6) mois;
- Faire l'objet d'une recommandation favorable de la part du service de sécurité incendie à cet égard;

QUE les conditions de travail applicables sont celles fixées annuellement par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 27 octobre 2016;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 27 octobre 2016.

9.2 Demande au Ministère des Transports pour l'installation de panneaux d'arrêt sur le chemin George-Bonnallie, au coin du chemin des Diligences;

RÉSOLUTION 2016-11-373

ATTENDU les nombreux accidents à l'intersection des chemins George-Bonnallie et des Diligences;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la municipalité réitère sa demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'installer deux panneaux d'arrêt sur le chemin George-Bonnallie à l'intersection du chemin des Diligences;

ET QUE le Ministère voie à ce que la végétation à cette intersection n'entrave pas la visibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de juillet et d'août 2016;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois de juillet et d'août 2016;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'octobre 2016;

Le Conseil prend acte.

10.4 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 octobre 2016;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 octobre 2016.

10.5 Inscription à la formation « Stratégie de gestion des eaux pluviales »;

RÉSOLUTION 2016-11-374

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise l'inspectrice en environnement à assister à une formation donnée par la COMBEQ qui aura lieu le 24 novembre 2016 à St-Hyacinthe dont le sujet est « Stratégie de gestion des eaux pluviales », au coût de 275 \$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses reliées à cette formation soient remboursées selon la politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Inscription à la journée de formation « Ensemble pour la protection de l'eau »;

RÉSOLUTION 2016-11-375

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise l'inspectrice en environnement à assister à une journée de formation et d'information sous le thème « Votre municipalité, votre association; ensemble pour la protection de l'eau » qui aura lieu le 19 novembre 2016 à St-Camille;

QUE les dépenses reliées à cette formation soient remboursées selon la politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 Services professionnels dans le dossier du bassin de la Feuillade;

RÉSOLUTION 2016-11-376

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise le versement, sur présentation de pièces justificatives, d'une somme de 2 350 \$ plus les taxes applicables à l'Association pour la protection du lac Parker pour des services professionnels dans le dossier du bassin de la Feuillade;

ET QUE les fonds soient pris à même le budget 2016 ou 2017 du CCE selon la date de facturation à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 Appui aux recommandations du mémoire présenté à la Députée de Compton-Stanstead par huit associations de lacs de son comté et demande de priorisation du dossier de la navigation de plaisance par la FQM;

RÉSOLUTION 2016-11-377

ATTENDU QUE la présence de lacs, et la villégiature qui y est associée, est une des grandes richesses de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité travaille activement, en collaboration avec les associations de lacs, à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'eau;

ATTENDU QU'il est reconnu que certaines pratiques liées à la navigation de plaisance peuvent avoir des effets néfastes sur la qualité de l'eau, sur l'érosion des berges, sur la faune, la flore et la qualité de vie, dans son ensemble et que ces activités anéantissent les actions que la municipalité entreprend pour l'amélioration de l'environnement;

ATTENDU QUE dans notre plan de conservation, certains secteurs de nos lacs sont identifiés comme étant des zones fragiles et qu'elles demandent une attention particulière;

ATTENDU QUE la procédure fédérale actuelle pour règlementer certains aspects de la navigation de plaisance est trop complexe et onéreuse;

ATTENDU QU'un regroupement d'associations du comté de Compton-Stanstead, dont La Société de Conservation du Lac Lovering et Memphrémagog

Conservation, a rédigé un mémoire sur la navigation responsable qui a été présenté à la députée Mme Marie-Claude Bibeau, ministre du développement international et de la francophonie, que celle-ci a été sensible aux arguments soulevés et a accepté de porter le dossier au gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE les recommandations présentées dans ce mémoire sont :

1. La compétence fédérale sur la navigation ne doit plus être exercée seulement via le ministère des Transports. La question de la navigation de plaisance dans les eaux intérieures doit être confiée au ministère de l'Environnement, la protection des eaux, les loisirs, la pêche n'ayant aucun lien avec le transport.
2. Des règles de base, à partir d'indicateurs biophysiques scientifiquement reconnus et qui s'appliqueront à tous les cours d'eau doivent être adoptées. Par exemple, dans un rayon de 100 mètres des rives et dans tous les secteurs d'une profondeur de moins de 5 mètres, la vitesse maximum devrait être de 5km/heure, soit le minimum atteint lors de l'embrayage. Cette question fait l'unanimité chez les experts. D'autres règles générales peuvent être abordées à divers niveaux (alcool, bruit, vagues surdimensionnées dans les 300 mètres, etc)
3. Les conditions de réglementation des lacs au cas par cas doivent être simplifiées pour permettre aux administrations locales de gérer, au-delà des restrictions générales qui auront un caractère national, leurs plans d'eau de façon adéquate.
4. À cette fin, un comité consultatif conjoint réunissant des intervenants en transport, environnement, loisirs, chasse et pêche, milieu municipal, plaisanciers et organismes environnementaux doit être formé afin que des solutions réalistes sur le plan environnemental d'abord, sur le plan de l'application de l'éventuelle réglementation ensuite, soient envisagées et mises en application sans délai.

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité d'Eastman appuie les associations de lacs et les quatre recommandations du regroupement;

QUE la municipalité demande à la FQM de prioriser le dossier de la navigation de plaisance;

QUE la municipalité demande à la FQM de continuer à faire les représentations auprès des instances gouvernementales concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunions du 13 et du 20 septembre 2016;

Le Conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aucune

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour la construction d'un abri d'auto de 6,1 mètres x 7,62 mètres, situé au 198 rue Principale, lot 5 780 930;

13.2 Demande pour la construction d'un bâtiment accessoire de 5,49 mètres x 4,27 mètres, situé au 33 chemin d'Orford-sur-le-Lac, lot 5 100 524;

13.3 Demande pour la construction d'un cabanon de 3,66 mètres x 3,05 mètres, situé au 92 chemin Gilbert, lot 3 482 522;

13.4 Demande pour la construction d'un bâtiment accessoire de 6,1 mètres x 11,28 mètres, situé au 124 chemin du Théâtre, lot 2 236 410;

RÉSOLUTION 2016-11-378

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 12 octobre 2016 (rés. 2016-66)

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6 Demande pour la construction d'un toit de tôle gris, 2 tons, sur une plate-forme située au 139 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 232;

13.7 Demande pour la construction d'une résidence de 9,84 mètres x 10,84 mètres, située sur la rue de l'Amitié, lot 2 237 372;

13.8 Demande pour la construction d'une résidence de 6,1 mètres x 7,92 mètres, située sur le chemin de l'Amitié, lot 2 237 371;

RÉSOLUTION 2016-11-379

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes ne respectent pas les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 12 octobre 2016 (rés. 2016-65 et 2016-67)

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil n'accepte pas les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'octobre 2016;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-19 relatif aux animaux et abrogeant le règlement 2005-03 et son amendement (règl. 2006-09) concernant le même objet;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-19 relatif aux animaux et abrogeant le règlement 2005-03 et son amendement (règl. 2006-09) concernant le même objet;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage 2012-08;

RÉSOLUTION 2016-11-380

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement 2016-16 amendant le règlement de construction 2013-06;

RÉSOLUTION 2016-11-381

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement 2016-16 amendant le règlement de construction 2013-06 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

Mme Nathalie Lemaire aimerait que les gens qui ont en leur possession le livre « Six degrés de liberté », le rapportent à la bibliothèque.

Discussion sur la Parade de Noël.

.....

M. Pierre Boutin veut savoir pourquoi on a des ententes avec deux clubs de motoneigistes différents. Il s'informe aussi concernant le budget du CCE à savoir si l'argent va seulement aux associations de lacs.

Mme Johanne Gagnon veut savoir ce qui arrive avec les « arrêts » sur le chemin de Mont-Bon-Plaisir. On lui répond que le comité a discuté de cette situation et

que les panneaux vont demeurer là pour l'instant. La situation pourrait être réévaluée au printemps 2017.

M. Claude Désautels veut savoir s'il y aura du grattage de chemins au lac Stukely. On lui dit que non et il en est bien content.

M. Michel Loiseau veut s'assurer que tous les rapports déposés concernant les eaux usées servent à quelque chose et qu'un suivi est fait en cas d'anomalies.

Mme Johanne Gagnon veut savoir si les gens pourront utiliser le sentier de motoneige.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2016-11-382

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 8h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron,
DG adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Yvon Laramée,
Maire

Ginette Bergeron
DG adjointe et secrétaire-trésorière adjointe